INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI No. S3/0302/ABLOS

LETTRE CIRCULAIRE 42/2012 16 avril 2012

7ème CONFERENCE BIENNALE ABLOS

Référence: CL du BHI 78/2011 en date du 5 décembre.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Comme indiqué en référence, la 7^{ème} Conférence biennale ABLOS se tiendra à Monaco en octobre 2012. Le thème de cette 7^{ème} Conférence est le suivant :

"La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer dans un monde en mutation".

- Le Gouvernement de Monaco a très aimablement mis à disposition pour cette conférence la Salle du Ponant du Centre de Rencontres Internationales (CRI), qui permettra d'accueillir un nombre de participants beaucoup plus important que lors des Conférences précédentes dont les capacités d'accueil étaient toujours inférieures à la demande.
- 3 Cette année, la Conférence a été programmée en parallèle avec les réunions de la GEBCO (Carte générale bathymétrique des Océans) et avec la Journée de la Science de la GEBCO aux fins, en particulier, de favoriser le dialogue entre les deux groupes qui ont de nombreux points d'intérêt communs. La Journée de la Science de la GEBCO aura lieu le mardi 2 octobre et la Conférence ABLOS se déroulera du mercredi 3 au vendredi 5 octobre. Tous les participants inscrits à la Conférence ABLOS sont invités à participer à la Journée de la Science de la GEBCO et les participants à la Journée de la Science de la GEBCO pourront prendre part à la première journée de la Conférence ABLOS à titre gracieux.
- 4. Le BHI note avec plaisir que, cette année, la Conférence ABLOS est organisée en association avec l'Institut du Droit Économique de la Mer (INDEMER) de Monaco. Madame Annick de MARFFY-MANTUANO, Présidente du Conseil scientifique de l'INDEMER est l'ancienne directrice de la Division des Nations Unies pour les affaires océaniques et le Droit de la mer (UN/DOALOS).
- Les renseignements les plus récents sur la Conférence ABLOS sont disponibles sur le site web de l'OHI : www.iho.int > Committees & GT > ABLOS > 7th Conference ou *via* le lien direct : http://www.iho.int/mtg_docs/com_wg/ABLOS_Conf7/ABLOS_Conf7.htm

Cette page web sera tenue à jour en permanence au fur et à mesure que de plus amples informations seront disponibles.

6 Les Etats membres peuvent enregistrer un délégué à la Conférence, à titre gracieux. Des enregistrements supplémentaires peuvent être effectués moyennant le prix de 175 Euros avant le 31 juillet 2012 et au prix de 250 Euros après le 31 juillet.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS Président